

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL lundi 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la Présidence de Mr Henri MAUCHAMP ; Maire.

Présent : Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle ; 1ère Adjointe, Mr GONNET Vincent, Mr LORENZI François et Mme ORGELOT Anne ; conseillers municipaux.

Absent excusé : Mr POISELET Kévin et Mr ENOC Jonathan

Procuration : Mr POISELET Kévin à Mr MAUCHAMP Henri et Mr ENOC Jonathan à Mme BOULEHLAIS Emmanuelle

Nombre de conseillers en exercice : 7 – **Nombre de votants** : 7 – **Quorum** : 4

Le Quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 26 janvier 2026**
 - **Convention Prestation de services de secrétariat avec la Communauté de Communes**
 - **Changement de locataire d'un lot avec bungalow sur « Lavaux »**
 - **Propositions de noms pour la formation du conseil de l'AFR**
 - **Changement de gérance du distributeur de pain**
 - **Communications du Maire**
 - **Questions diverses**
-

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr GONNET Vincent et Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, ont été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18H33

Le Maire demande le rajout d'un point non inscrit à l'ordre du jour : Tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026

Le Conseil Municipal,

VALIDE à l'unanimité,

Le rajout à l'ordre du jour du point Tenue du bureau de vote pour les élections municipales 2026.

Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0

Télétransmis en Préfecture le 12 mars 2026

Publié sur papier le 12 mars 2026

Approbation du Procès-verbal du 26 janvier 2026

Le projet de Procès-Verbal a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le projet de Procès-verbal ne donnant lieu à aucun commentaire, le Conseil Municipal, **APPROUVE**,

A la majorité des suffrages exprimés le projet de Procès-verbal du

Mme BOULEHLAIS précise que Mr ENOC lui a indiqué ses directives et qu'il valide le PV.

Pour : 6 – Contre : 0 – Abstention : 1

Délibération 06 - 2026 –Convention prestation de services de secrétariat avec la Communauté de Communes

La Communauté de Communes propose une prestation de service en cas d'absences de la secrétaire de Mairie pour un montant fixé à **120€ la demi-journée** (4h00 de travail temps de trajet forfaitaire de 30 minutes) et **180€ la journée** (7H00 de travail- temps de trajet forfaitaire de 30 minutes et pause méridienne 30 minutes minimum à 1H00), **l'adhésion à la convention oblige la commune adhérente à organiser une journée d'immersion PAYANTE et OBLIGATOIRE.**

Tous les élus ont reçu la convention jointe à la convocation.

Le Maire : « sur le coup, je me suis dit pour une fois la com-com va nous rendre service mais en lisant la convention on se pose des questions ! la com-com a signé avec les communes une convention de collaboration, j'étais un peu naïf avant de lire et puis finalement après lecture on se rend compte que ce n'est pas un service gratuit »

Mr LORENZI : « J'ai eu la même lecture »

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

REJETTE, à la majorité des suffrages exprimés,

La convention prestation de services de secrétariat avec la Communauté de Communes

Pour : 1 – Contre : 5 – Abstention : 1

Télétransmis en Préfecture le 12 mars 2026

Publié sur papier le 12 mars 2026

Délibération 07-2026 – Changement de locataire d'un lot sur Lavaux

Un lot est à reprendre avec plusieurs petits cabanons en tôle, le site accueille l'eau grâce à un puits et un système électrique avec un groupe électrogène.

Actuellement le terrain est loué au tarif de 64,76€ l'année

Le Maire : « Pour le prochain locataire, à combien souhaiteriez-vous louer ? »

Mr GONNET : « combien mesure le terrain ? »

Le Maire : « environ 20 mètres sur 6 »

Mme BOULEHLAIS : « Je proposerais 65€ pour l'année »

Mr GONNET : « oui, ça ne vaut pas plus »

Le Maire : « je propose 80€ »

Mme BOULEHLAIS : « à quand remonte la dernière augmentation ? »

Le Maire : « c'est revu chaque année avec l'indexation »

Mr LORENZI : « moi je suis ok pour augmenter un peu »

Le Maire : « ça fait 2 baux qu'ils sont sur la même base de tarifs »

Mme BOULEHLAIS : « alors je propose 70€ ? »

Mr GONNET : « on coupe la poire en 2 »

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal

VALIDE, à la majorité des suffrages exprimés,

La location au tarif de 70€

Pour : 5 – Contre : 2 – Abstention : 0

Télétransmis en Préfecture le 12 mars 2026

Publié sur papier le 12 mars 2026

Délibération 08-2026 – proposition de nomination formation conseil de l'AFR

Mr GONNET : « pour récapituler ce sont tous des agriculteurs ? »

Le Maire : « oui »

Mme BOULEHLAIS : « je pense que ce serait bien que Mme Calabre Alice intègre le bureau, c'est une jeune agricultrice, motivée »

Le Maire : « je n'y vois aucun inconvénient »

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

NOMME, à l'unanimité,

Mr HALLUIN Pierre, Mr JACQUIN Patrice, Mr DERVIER Nicolas, Mme CALABRE Alice et Mr CHAPUIS Dominique.

Pour : 4 - Contre : 3 - Abstention : 0

Télétransmis en Préfecture le 12 mars 2026

Publié sur papier le 12 mars 2026

Délibération 09-2026 – changement de gérance distributeur de pain

Mr BOLOT, artisan de la boulangerie Au Délice du Bon Pain à Seurre, souhaitait arrêter l'approvisionnement du Distrib, il avait procédé à l'arrêt de la fonction paiement par carte bancaire depuis plusieurs semaines et le suivi du Distrib n'était pas correctement assuré.

Nous avons contacté Mr TARTERET, gérant de la boulangerie la Fournée Losnaise, après échange, le gérant a accepté la reprise du contrat et l'approvisionnement du Distrib, un nouveau distributeur a été mis en place en date du jeudi 5 mars et la mise en service était effective dès vendredi 6 mars 2026.

La fonction paiement par carte bancaire, très appréciée, est de nouveau pleinement opérationnelle et l'approvisionnement en pain frais et viennoiseries 7 jours sur 7 est un réel plus pour notre village.

Le Maire : « je propose que la commune n'impute pas de redevance d'occupation du domaine public et prenne à sa charge les frais d'électricité, je précise que Mr Tarterey ne sollicite pas de subvention à l'installation »

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

VALIDE, à l'unanimité,

De ne pas imputer de redevance d'occupation du domaine public ni frais d'électricité.

Pour : 7 – Contre : 0- Abstention : 0

Télétransmis en Préfecture le

Publiée sur papier le

Tenue du bureau de vote

Mr LORENZI se positionne sur le créneau 10H00 à 12H00, Mme BOULEHLAIS 14H00 à 16H00, Mr GONNET 12H00 à 14H00, Mr MAUCHAMP 16H00 à 18H00.

Mme BOULEHLAIS contactera Mr ENOC afin lui demander ce qui lui convient mais elle précise qu'il apprécie se positionner sur le créneau 8H00-10H00.

Mme BOULEHLAIS et Mr LORENZI seront présents au dépouillement.

Mme ORGELOT ne souhaite pas participer à la tenue du bureau de vote.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité des suffrages exprimés,

L'attribution d'une subvention à hauteur de 445€ afin de participer à la réalisation de ce séjour culturel.

Pour : 6 – Contre : 0 – Abstention : 1

Télétransmis en Préfecture le 12 mars 2026

Publié sur papier le 12 mars 2026

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le Maire prend lecture d'une lettre de remerciements de Mme GAY-GEORGES Vanessa.

Ce courrier est adressé à Mme BOULEHLAIS et Mr MAUCHAMP pour leur implication et soutien dans l'affaire concernant la cantine et le périscolaire pour laquelle ils sont intervenus après avoir été sollicités par des familles et après avoir recueilli plusieurs témoignages de familles et enfants fréquentant le site, des solutions ont pu être rapidement trouvées afin de résoudre les problèmes rencontrés par les familles. Des parents avaient retiré leur enfant de la cantine et du périscolaire et avaient dû trouver d'autres solutions, à ce jour, certains enfants ont pu réintégrer le site grâce aux changements. Il est précisé que sur les 4 communes adhérentes, certains élus étaient informés du mécontentement de certains parents, un groupe watts app ayant été créé à l'initiative d'une maman, aucun élu n'a souhaité apporter son soutien dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Mme BOULEHLAIS souhaite prendre la parole : « Être élue, c'est un engagement fort. Après 12 années au service de notre village, j'ai fait le choix, personnel et très réfléchi, de ne pas me représenter aux élections municipales de 2026 aux côtés de Mr MAUCHAMP.

Ces années ont été très riches d'expériences humaines et collectives.

Malgré un début de mandat bien compliqué, je choisis de ne retenir que le positif et je suis fière du chemin parcouru ainsi que des réalisations accomplies au cours de ces deux mandats.

Bien sûr, dans l'exercice d'un mandat, il est impossible de faire l'unanimité.

Tout au long de ces années, j'ai toujours agi avec droiture et travaillé dans un seul but : l'intérêt général.

Cet engagement m'a apporté de nombreuses satisfactions et de belles rencontres, même si j'ai parfois pu constater combien l'engagement public peut aussi exposer aux jugements et aux incompréhensions.

Je suis également honorée d'avoir pu partager un mandat avec Mr Enoc, mon neveu et filleul non présent ce soir. Je tiens à remercier chaleureusement ma famille pour leur soutien et leur patience, Monsieur Mauchamp et son épouse, les élus qui ont bien voulu s'impliquer dans les différentes manifestations, ainsi que Mme METZ, notre secrétaire de mairie, pour son dévouement, sa patience et sa constante bienveillance.

Merci également à tous les bénévoles, aux nombreux partenaires et aux prestataires toujours généreux, qui ont permis de choyer tant de personnes au fil de ces années.

Enfin, je remercie sincèrement les habitants et résidents extérieurs pour leurs nombreuses marques de gentillesse et de soutien témoignés ces dernières semaines, qui m'ont profondément touchée.

Je souhaite une belle continuation à la prochaine mandature et espère voir naître de nouvelles idées et de beaux projets pour notre village, Avec toute ma gratitude »

Dans le prolongement des applaudissements de plusieurs élus, le Maire souhaite adresser ses remerciements à Mme Boulehlais pour son implication et son dévouement, il remercie également Mr LORENZI, Mr GONNET et Mr ENOC (absent) pour leur présence, leur implication et l'intérêt qu'ils ont témoigné tout au long de la mandature.

Mr GONNET : « bravo à Emmanuelle, elle a fait du bon boulot, il faut le dire »

Le Maire : « Je remercie tous ceux qui ont contribué, comme vous le savez, je me présente pour un 3^{ème} mandat qui sera sur les mêmes bases et les mêmes principes dans un seul but, l'intérêt de la commune »

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40

Les délibérations 06-2026 à 09-2026 ont été examinées au cours de cette séance ou étaient présents Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, 1ère adjointe, Mr GONNET Vincent, Mr LORENZI François, Mr ENOC Jonathan et Mme ORGELOT Anne ; conseillers municipaux.

Les secrétaires de séance :

Mr GONNET Vincent

Mme BOULEHLAIS Emmanuelle

Le Maire

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée en Mairie le 12 mars 2026.
